

Image not found or type unknown



Assurance mobile : refus d'indemnisation du dommage matériel

Par **lilasaturne10**, le **26/02/2009** à **12:02**

J'ai souscrit une assurance mobile SPB : elle me couvre contre le dommage matériel accidentel.

Mon concubin endommage le portable et SPB me répond q'étant donné qu'il vit avec moi : qu'il est également "utilisateur", il n'est pas considéré comme tiers : le contrat est à mon nom tout comme le portable.

Queles sont mes droits?